

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



# SOMMAIRE

Etat civil ----- page 2

Editorial du maire ----- page 3

## ASSOCIATIONS

Les amis de la gaieté ----- page 4

La société de chasse ----- page 5

Les P'tits Loups ----- page 8

Les Anciens Combattants ----- page 10

Le comité des fêtes ----- page 14

## VIE MUNICIPALE

Budget ----- page 6

## VIE PRATIQUE

Nuisances ----- page 5

Les ordures ménagères ----- page 7

Les relais petite enfance ----- page 12

Devenir assistante maternelle ----- page 12

Slam covoiturage - Challenge inter-employeurs ----- page 13

Géovelo sécurise vos trajets ----- page 13

## INFORMATIONS DIVERSES

Lutte contre le frelon asiatique ----- page 16

Installation de la fibre optique ----- page 16

# Etat Civil 2024

## NAISSANCES :

Pas de naissance pour la commune, en 2024

## MARIAGES :

-Paul De BRUNVILLE et Justine ANGLADE, le 9 août 2024

## DÉCÈS :

-Stéphane LAVARDE, le 2 août 2024

# Le mot du maire



**A** lors que nous tournons la page de cette année bien remplie, prenons un instant pour revenir sur les moments forts qui ont marqué notre commune et notre pays.

2024 restera gravée dans nos mémoires comme une année chargée en évènements, où l'histoire, le sport, et la vie démocratique ont occupé le devant de la scène.

Nous avons célébré avec émotion le 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, un moment de souvenir et de gratitude envers celles et ceux qui ont permis notre liberté.

Nous avons vu l'été rythmé par un autre évènement d'ampleur mondiale : les jeux olympiques et paralympiques. Ces compétitions ont non seulement mis en lumière l'excellence sportive, mais aussi des valeurs universelles de solidarité, de respect, et de dépassement de soi.

Sur le plan national, l'activité politique a également été mouvementée. La dissolution de l'assemblée nationale, suivie de nouvelles élections législatives, nous a tous invités à réfléchir aux enjeux de notre pays, et à exercer notre droit démocratique.

A l'échelle locale, nous avons vu l'aboutissement de l'unique projet : le logement du N°4 Le Breuil, dont les travaux, bien que complexes, se sont terminés après huit mois d'efforts. Ce logement est une réussite collective, et je tiens à remercier toutes les personnes impliquées pour leur engagement.

Alors que 2025 commence, je forme les vœux pour que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la sérénité pour notre commune.

Avec toute mon amitié, et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

*Bernard FOUSSE*  
Maire

# Les amis de la gaieté

**A**nnée 2024 : 47 adhérents. Nous avons eu les activités suivantes :

- ▶ 11 janvier : galette des rois.
- ▶ 1<sup>er</sup> février : crêpes
- ▶ 6 mars : repas trimestre
- ▶ 4 avril : belote suivi d'un goûter
- ▶ 2 mai : belote / goûter
- ▶ 4 juin : voyage en direction de Nantes  
Visite de Nantes en petit train  
Déjeuner croisière sur l'Erdre  
Retour salle de Lamberville / repas
- ▶ Pas de club en juillet / août
- ▶ 5 septembre : repas trimestre
- ▶ 17 octobre : concours de chant  
salle Condé Espace + repas spectacle
- ▶ 7 novembre : belote et goûter
- ▶ 14 novembre : représentation pro-confort (sur la bienveillance, la convivialité, le confort, et la sécurité)
- ▶ 5 décembre : repas de Noël

L'adhésion est de 15€ / an.

Une petite participation est demandée pour le repas chaque trimestre sauf pour Noël où le repas est gratuit.

Chaque trimestre nous offrons un œillet pour l'anniversaire de chaque participant.

L'assemblée générale des clubs de la Manche se tiendra le 11 avril 2025 à la salle Condé Espace, à Condé s/ Vire. Il est prévu un repas spectacle.

Renseignements :

Marie-Jeanne MARIE présidente  
02.33.56.76.64  
06.48.65.97.19



Repas des anciens offert par la municipalité, le 26 octobre 2024

# La société de chasse

**B**ilan de cette saison 2023 / 2024 :  
La société de chasse est formée de cinq chasseurs seulement, et le bureau reste inchangé.

Dans l'année, nous avons fait :

- Trois lâchers de faisans
- Sept renards ont été déterrés
- Deux chevreuils abattus.
- Nous avons éliminé des corbeaux pendant la période des semis de maïs.

La société de chasse a également organisé trois manifestations :

- Concours de belote le 26 novembre 2023
- Journée tripes le 25 février 2024 qui a réuni 131 personnes
- Le repas des propriétaires le 7 avril 2024.

Nous remercions le maire et le conseil municipal pour l'octroi de la salle communale.

Si vous désirez nous contacter :

Michel GAUTIER président

06.17.53.10.14



## Pratique : Nuisances

### **BRUITS :**

Les travaux bruyants effectués dans des propriétés privées, à l'aide d'outils, d'appareils ou d'engins de quelque nature qu'ils soient, peuvent s'effectuer de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 du lundi au vendredi, et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Le responsable des travaux bruyants a l'obligation de tout faire pour réduire au maximum les nuisances sonores.

Le tapage nocturne (en principe entre 21h et 6h) sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre en provenance de la voie publique.

### **BRÛLOTS :**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année. Il existe des alternatives adaptées à vos besoins, plus res-

pectueuses de la qualité de l'air et du sol : le broyage (petits et gros branchages), le paillage (feuilles mortes, résidus de jardin), le compostage (tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec des restes de repas et épluchures de légumes). Cela permet de produire directement dans son jardin un engrais naturel.

Pour l'élimination des déchets verts, vous avez également la déchetterie de Condé-sur-Vire à votre disposition.

### **CHIENS & CHATS ERRANTS :**

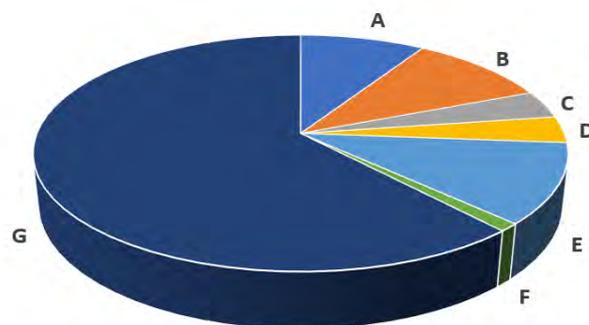
Nous vous rappelons que vous devez veiller à ce que vos chiens restent chez vous et que leurs aboiements ne dérangent pas le voisinage que ce soit la nuit ou le jour. Tout chien errant, si on ne retrouve pas son propriétaire, peut être mis en fourrière, les frais étant à la charge de ce dernier.

# Budget 2024

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

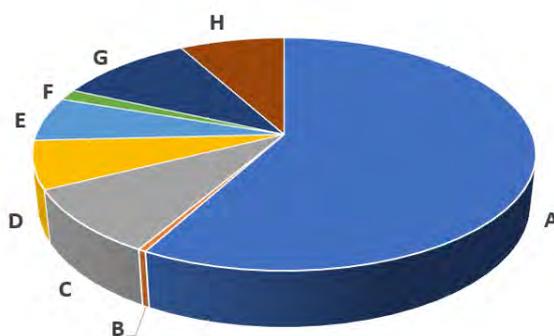
A-Charges batiments, terrains, voiries	20 250 €
B-Charges à caractère général diverses	22 889 €
C-Charges de personnel	8 680 €
D-FNGIR (fond de garantie des ressources)	8 283 €
E-Charges de gestion courante	25 100 €
F-Charges financières exceptionnelles	2 500 €
G-Virement vers section investissement	141 000 €

**TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 228 702 €**



A-Excédent antérieur reporté fonctionnement	132 369 €
B-Atténuat° charge + produits de service	1 010 €
C-Impôts locaux	21 000 €
D-Attribution de compensation (Agglo St Lô)	15 257 €
E-Taxes pylones électriques	14 000 €
F-Impots et taxes autres	3 500 €
G-Dotations et participations	23 466 €
H-Autres produits	18 100 €

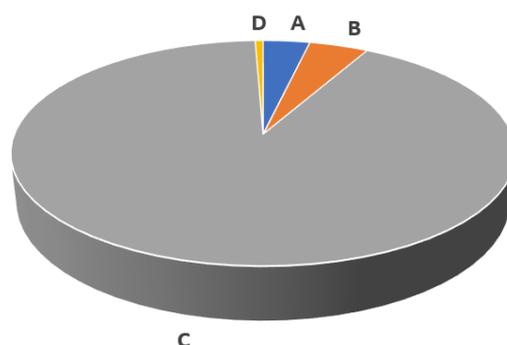
**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 228 702 €**



## SECTION D'INVESTISSEMENT :

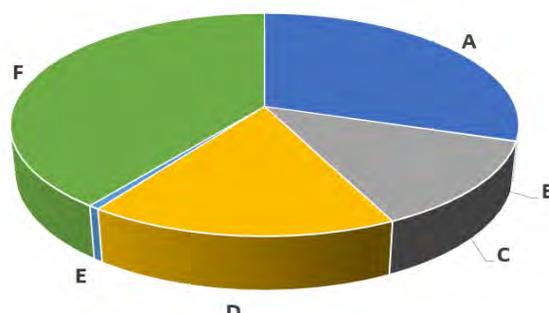
A-Remboursement capital	12 500 €
B-Immobilisations corporelles diverses	15 800 €
C-Immobilisations corporelles (logt° Le Breuil)	325 000 €
D-Dépôts et cautions	2 129 €

**TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 355 429 €**



A-Excédent reporté	106 298 €
B-Dotation fonds divers	300 €
C-Affectation de résultat	45 701 €
D-Subventions investissements	60 000 €
E-Emprunts et dettes assimilées	2 130 €
F-Virement de la section de fonctionnement	141 000 €

**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 355 429 €**



# Ordures ménagères

**FLASH INFO**



**[DÉCHETS] FACTURATION REOMI**

Un prélèvement supplémentaire a été réalisé pour les usagers mensualisés en début d'année. Par conséquent, la dernière échéance prévue en février inclura UNIQUEMENT la part variable (auparavant composée de la mensualité + la part variable).

recto

**1** Décompte n° 2024-64918 du 31/12/2024  
Code producteur :  
Code redevable :

**2** Renseignez-ous, réclamation:  
Saint-Lô Agglo  
Direction du cadre de vie et de la collecte des déchets  
Cellule redevance incitative et facturation  
70 rue du Neufbourg  
50000 Saint-Lô  
Tél. : 0033 210 775 (pour information)  
https://mesdemarches.saint-lo-agglo.fr/  
SIRET : 2000638900418

**3** SERVICE GESTION COMPTABLE DE SAINT-LÔ  
-CITE ADMINISTRATIVE-  
PLACE DE LA PREFECTURE  
BP 229 - 50518 SAINT LO CEDEX

**1** NOM Prénom  
Adresse

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Lieu de production de déchets : Zone C0.5

Période facturée : 01/01/2024 au 31/12/2024

Précision	Description	Quantité	Coeff. arbitraire	Montant
Part fixe	Forfait bac OM 240 litres sur 12 mois	12/12	300,00 €	300,00 €
Part variable	12 levées OM 240 litres dont 0 supplémentaires	0	0,00 €	0,00 €
<b>MONTANT</b>				<b>300,00 €</b>

**4** Zone C0.5

**5** MONTANT 300,00 €

**6** A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de :  
- trois jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso,  
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

**7** Payer en ligne  
Vous avez la possibilité de régler votre redevance par internet, en vous connectant sur [www.naefi.gov.fr](http://www.naefi.gov.fr)  
et en saisissant les informations suivantes : Identifiant structure publique : 016714 Référence : 2024-OM-00-64918

**8** TIP SEPA  
Référence (unique de débet) : TPSEPAA50018051000000000491824  
IC3 : FISS02AM0004  
Région : 06618  
Montant : 300,00 €  
Débiteur : SAINT LO AGGLO

**8** CENTRE D ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
35908 RENNES CEDEX 9

941133000175 80170000000000649180500184946706 30000

verso

**9** Décompte n° 64918

État de titre exécutoire en application de l'article L. 202 A de la loi des procédures fiscales, pris émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°66424 du 19 août 1966, modifié par décret n°1-02 du 11 avril 1961, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :  
- Paiement en ligne : se connecter sur [www.naefi.gov.fr](http://www.naefi.gov.fr) (en saisissant l'identifiant collecteur et la référence dans le cadre "Payer en ligne" en haut).  
- Paiement à l'échéance pour vos prochaines factures : mandat de prélèvement déposé sur la plateforme des Missions du site de Saint-Lô Agglo : [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr) rubrique mes démarches en ligne ou auprès de Saint-Lô Agglo.  
- Chèque : libellé à l'ordre du TRÉSORERIE PUBLIQUE accompagné du TIP non signé et non agrillé, sans aucun autre document. Envoyer le tout au moyen d'une enveloppe affranchie à l'adresse mentionnée sur le TIP.  
- Espèces (limité à 300€ ou carte bancaire) : monnaie de la présente facture auprès d'un distributeur agréé (site sur [www.agglo.gouv.fr/portail/paiement-oe-pruvoir](http://www.agglo.gouv.fr/portail/paiement-oe-pruvoir)).  
- Règlement bancaire : auprès du service de gestion comptable de Saint-Lô, BHN FISS 3000 1007 4524 0700 0900 203 - SIC 809298990001.  
Comment vous renseigner sur votre créance ou la contester :  
- Consultation des délibérations relatives à l'établissement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives, du règlement de services des déchets assainis 2023 et des tarifs 2023 : [www.saint-lo-agglo.fr/les-services](http://www.saint-lo-agglo.fr/les-services)  
- Pour toute demande de renseignements complémentaires sur la créance, contacter la direction du cadre de vie et de la collecte des déchets de Saint-Lô Agglo au numéro vert 0800.710.775, semaine et après midi.  
- Pour connaître une délibération concernant la créance, l'adresser sous deux mois à Saint-Lô Agglo, direction du cadre de vie et de la collecte des déchets sur le site internet de Saint-Lô Agglo à <https://mesdemarches.saint-lo-agglo.fr> ou par courrier. Aucune réclamation ne sera prise en compte par Missions.  
Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le libellé indiqués (voir libellés ci-dessous).

**9** Votre dotation actuelle de bacs

**10** OMR 240 L (n°2124004066 - puce 0114E39E1C1)

**9** Emballages 240 L (n°2124001473 - puce 0114E1C72C1)

Levées sur la période facturée : du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Date	Bac
01/01/2024	OMR 240 L
01/02/2024	OMR 240 L
01/03/2024	OMR 240 L
01/04/2024	OMR 240 L
01/05/2024	OMR 240 L
01/06/2024	OMR 240 L
01/07/2024	OMR 240 L
01/08/2024	OMR 240 L
01/09/2024	OMR 240 L
01/10/2024	OMR 240 L
01/11/2024	OMR 240 L
01/12/2024	OMR 240 L

**11**

## Comprendre ! sa facture



**1** Références à rappeler dans tous vos échanges

**2** Acteur chargé de la collecte et valorisation de vos déchets : Saint-Lô Agglo

**3** Service de gestion comptable  
Merci de ne pas envoyer votre paiement à cette adresse !

**4** Montant de votre part fixe  
Accès au service comprenant entre autres 12 levées forfaitaires annuelles de mon bac gris (ou 36 accès aux colonnes d'apport volontaire - PAV) et la totalité des levées de mon bac jaune. La part fixe couvre par ailleurs les charges liées à l'utilisation des déchèteries, de la collecte sélective, les frais de gestion...

**5** Montant de votre part variable  
Correspondant à toutes les levées supplémentaires aux 12 levées annuelles de mon bac gris (ou au delà des 36 apports aux colonnes - PAV).

**6** Montant total de votre facture à payer

**7** Codes de facturation  
Permettent d'accéder au paiement de votre facture. Ils sont à renseigner sur la plateforme en ligne «PAYFIP»

**8** Trésorerie à laquelle adresser votre paiement

**9** OMR (ordures ménagères résiduelles)  
Emballages (tri sélectif)

**10** Numéro de votre code barre

**11** Dates des collectes de vos ordures ménagères résiduelles

# Les P'tits Loups

**L**iste de toutes les activités avec les p'tits loups pour 2023-2024, pour la plus grande joie des enfants.

- Le 10 décembre 2023 : Noël avec ballade en calèche, tirée par un âne.
- Pâques le 1er avril 2024 : Chasse aux œufs dans un petit bois à Sallen.
- Sortie de l'été : Le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Nous avons profité d'un pique-nique sur l'aire de jeux de Torigni, suivi d'un tour de pédalos pour tous, sur l'étang de Torigni.

- Halloween le 27 octobre 2024 : avec chasse au trésor, suivi d'un goûter.
- Noël 2024 : photos et compte-rendu au prochain numéro !



Noël 2023



Chasse aux œufs, le 1er avril 2024



Halloween, le 27 octobre 2024

# Les Anciens Combattants



Cérémonie au Molay-Littry



**L**e 11 novembre 2024, cérémonie avec les anciens-combattants du canton, à Guilberville. Cérémonie au monument aux morts, suivi de l'office religieux. Après la cérémonie, comme tous les ans, nous nous sommes retrouvés au monument aux morts de Biéville, puis à celui de Lamberville pour honorer la mémoire de nos morts.



Cérémonie à Guilberville le 11 novembre 2024



Biéville



Lamberville



Le 21 janvier 2024, après la galette des rois et les vœux du maire, Le vice-président départemental de l'UNC (à laquelle adhèrent les anciens-combattants de Lamberville), M. Armand DEROUET, est venu remettre la médaille d'argent du mérite de l'UNC à Bernard FOUSSE, pour son engagement dans l'association, notamment au titre de porte-drapeau.

Félicitations !



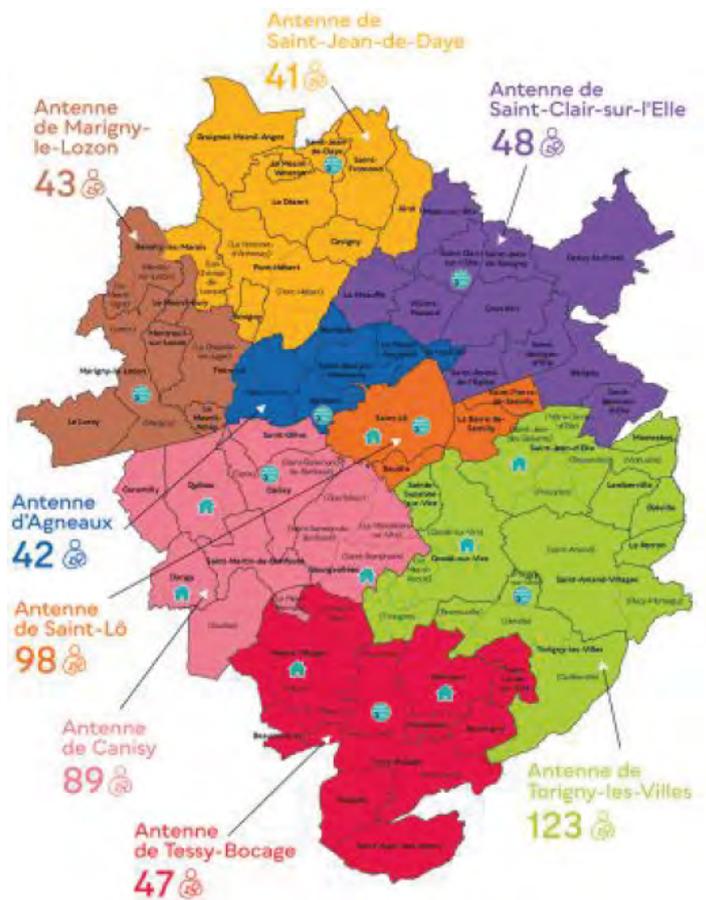
# Saint Lô Agglo - Infos

## Les relais Petite-Enfance (RPE)

Devenir parent, c'est un peu changer de vie. Dans le cadre de sa compétence petite enfance, Saint-Lô Agglo accompagne les familles au sein de ses 8 Relais Petite Enfance (RPE) pour définir le mode de garde le mieux adapté à leur situation : crèches privées ou de Saint-Lô Agglo, assistante maternelle, salarié à domicile, il y a une solution pour chaque famille.

### LES 3 PRINCIPALES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

- Informer et accompagner les parents dans leur recherche de mode de garde et les démarches administratives en tant qu'employeur.
- Informer et accueillir les assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle et leurs droits.
- Proposer des matinées d'éveil sur les 16 lieux afin de favoriser le développement social des enfants et le partage d'expérience des assistantes maternelles.



## Devenir assistante maternelle : un métier d'avenir sur le territoire

En 5 ans, le territoire a perdu plus de 100 professionnelles et 30% ont plus de 55 ans. C'est donc un métier d'avenir pour répondre aux besoins des familles.

Vous souhaitez travailler avec les enfants. Vous avez envie de participer à leur développement et leur éveil éducatif. Vous disposez d'un logement suffisamment grand pour les accueillir, vous pouvez devenir assistante maternelle.

Après avoir participé à une réunion d'information et rempli un dossier de candidature, vous recevrez chez vous une puéricultrice

pour une évaluation. Après une formation de 80 heures, le Conseil départemental vous délivrera un agrément qui vous permettra d'être employée par les familles.

Contact :  
Centre médico-social  
Rue de la libération  
50000 Saint-Lô  
Tél : 02 33 77 25 30



## Slam covoiturage - Challenge inter-employeurs

**E**ngagée dans la transition écologique de son territoire, Saint-Lô Agglo organise au mois de Mars, en partenariat avec Karos, un challenge inter-employeurs pour encourager les employés des entreprises et administrations à pratiquer le covoiturage afin de baisser les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation de la voiture individuelle.

Chaque trajet réalisé en covoiturage sur le territoire de l'Agglo avec l'application Karos alimentera le compteur de l'entreprise ou administration participante. Les meilleurs scores de covoiturage : conducteur, passager et structure seront récompensés.

*Pour participer, téléchargez gratuitement l'application Karos.*



## Géovélo sécurise vos trajets

**T**éléchargez l'application Géovélo pour bénéficier d'itinéraires adaptés à votre profil, enregistrer vos trajets, générer et créer des balades et découvrir celles créées par d'autres utilisateurs. Roulez sur des itinéraires sécurisés et adaptés, en évitant les zones dangereuses.

Rejoignez une communauté de plus de 900 membres !



# Comité des fêtes

**N**ous avons eu notre AG le 23 février 2024, avec un petit renouvellement dans le bureau. Puis le 23 mars il y a eu le repas de remerciement des bénévoles, toujours nombreux, pour permettre l'organisation des manifestations. Le 19 mai, a eu lieu la 2<sup>ème</sup> édition du vide-grenier, suivi en soirée de l'apéro-concert. Toujours un vif succès pour cet évènement, qui

permet de passer un bon moment en famille ou entre amis. Des exposants un peu plus nombreux, et plus de ventes en saucisses / frites / boissons le soir, nous montre que vous avez été plus nombreux. Cette année nous avons pris une structure gonflable pour les enfants. Le groupe Fusion a assuré la première partie de soirée.



**P**uis la fête patronale est arrivée à grand pas, cette année à Biéville. La messe a été célébrée pour la première fois un samedi soir, ce 27 juillet dans l'église de Biéville, car le curé était indisponible le dimanche, devant desservir dans une autre paroisse. Un vin d'honneur a suivi la cérémonie.





**D**imanche 28 juillet, après l'apéritif, nous avons partagé le traditionnel méchoui. Toujours préparé par la "Boucherie Charcuterie "La Cerisyaise", il y a eu 444 adultes et 40 enfants cette année autour de la table à partager gigot ou rôti de porc.

Pendant le repas, Fabrice BOUVIER et son complice nous ont réjouis par des sketches, des chansons, et des imitations, notamment de

Bourvil. Puis les stands ont ouvert sous un soleil radieux.

Cette année pour les lots de la tombola, nous avons opté pour le thème détente avec des lots pour des spectacles au Zénith de Caen, et Condé espace pour les adultes ; des places au cirque, à Bayeux Aventure, et au zoo de Champrépus pour les enfants.



Repas de remerciement pour les bénévoles 12/10/2024

# Informations diverses

## Lutte contre le frelon asiatique



Compte tenu de la dangerosité du frelon asiatique, il est important d'adopter les bons gestes lorsque l'on se trouve en face d'un nid. Ainsi il faut :

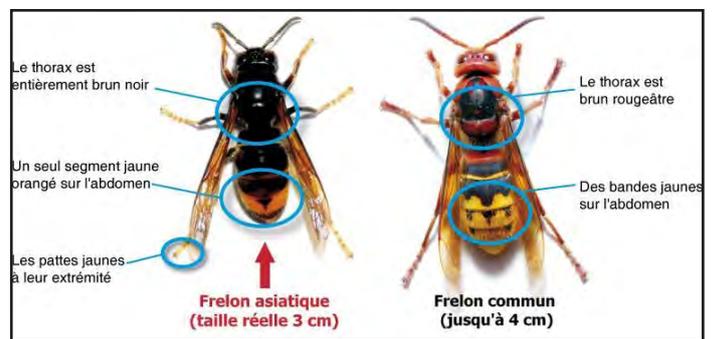
-Ne pas intervenir soi-même et ne pas s'approcher. Le risque d'attaque collective est très élevé. Il est nécessaire de faire appel à un professionnel disposant d'équipements adaptés et de moyens de destruction performants.

-Signaler le nid à la mairie en indiquant le lieu précis. La mairie adhère au FDGDON de la Manche (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) habilitée à détruire les nids de

frelons asiatiques. Nous demanderons une intervention pour vous.

-Ne pas tailler les haies ou débroussailler en présence d'un nid.

En 2024, nous avons fait détruire 3 nids de frelons asiatiques sur la commune.



## Installation de la fibre optique



L'installation de la fibre optique est toujours en cours sur la commune. La mairie n'a pas de date de mise en service pour le moment.

Quand les travaux seront finis, il faudra contacter votre opérateur internet si vous souhaitez y souscrire. Mais peut-être que certains opérateurs peuvent dorénavant vous renseigner.



**MAIRIE de LAMBERVILLE**

5, la Mairie

50160 LAMBERVILLE

02-33-56-56-47

[mairielamberville@gmail.com](mailto:mairielamberville@gmail.com)

[www.lamberville.fr](http://www.lamberville.fr)

Ouverture au public : le vendredi de 13h à 17h

Permanence du maire : Prendre Rdv